FICHE TECHNIQUE



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



RECONNAITRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



La chenille processionnaire du pin est présente en Normandie (principalement au Sud de la région). Dans le département de la Manche, son aire de répartition confirmée sur l'hiver 2015/2016, s'étend sur la frange littorale de Beauvoir à Granville, ainsi que dans le Sud de l'Avranchin. Sa colonisation progresse vers le Nord et l'Est.

CONNAITRE SON CYCLE BIOLOGIQUE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nidification	Procession (descente de l'arbre)		Enfouissement dans le sol			Vol, reproduction et ponte		Eclosion	Nidification		
(cocons)								oeufs	(cocons dans les pins)		
Chenilles			Chrysalide			Papillons de nuit		Larves	Chenilles		

DES RISQUES POUR LA SANTE

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents à proximité des nids et être urticants, même quand les chenilles ne sont plus présentes.

Le danger augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période à risque la plus élevée étant la période des processions en début d'année.

PREVENIR LE RISQUE SUR LA SANTE

Les premières mesures de prévention consistent à limiter l'exposition à ces poils microscopiques :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés, ne pas toucher les chenilles ni les cocons.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons.
- Eviter de faire sécher du linge sous les arbres contenant encore des nids.
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol, veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations.
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact avec les enfants.
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prendre une douche et changer de vêtements**. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et / ou asthmatiques, **consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15**.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignezles des zones colonisées par ces chenilles.

Une lutte collective expérimentale est mise en place dans le département de la Manche sur l'hiver 2016/2017, par la FDGDON de la Manche, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Plus de renseignements sur www.fdgdon50.com.